

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31

Compte postal : 5366 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 2 francs

ABONNEMENTS	
LOT et Départ. limitr.	1 an
6 mois	54 fr.
34 fr.	62 fr.
Autres Départements	
6 mois	1 an
36 fr.	68 fr.

50^c

Administration

CAHORS - I, Rue des Capucins, I - CAHORS

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction

Directeur : A. COUESLANT (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 3 fr. »
RÉCLAMES (— — — —) 4 fr. »
CHRONIQUE LOCALE (— — — —) 6 fr. »

50^c

CE QUI DOIT ÊTRE COMPRIS !

LE drame qui nous entoure parle assez fort pour se faire entendre de tous ceux qui ne se bouchent pas volontairement les oreilles et l'esprit.

L'amiral Darlan, qui est le commandant en chef des forces militaires de la France et de l'Empire, vient d'accomplir un certain voyage dans l'Afrique occidentale française et dans l'Afrique du Nord. Voyage d'inspection dont le sens est assez clair et assez éloquent par lui-même pour qu'il puisse se passer de tout commentaire de mots. Mais, s'il est des choses qui pourraient aller sans les dire, nous connaissons assez certains de nos compatriotes pour être sûrs qu'elles iront encore mieux en les disant.

Ces choses, c'est ni plus ni moins de savoir si nous devons continuer à nous laisser prendre nos colonies : après la Syrie et nos possessions du Pacifique, après Madagascar ; après le Congo et le Tchad et le Dahomey en Afrique équatoriale, si nous devons assister impuissants à cette curée, à ce lèche brigandage, à ce démembrement d'un Empire qui reste notre seule force et notre seule richesse !

Que le destin de notre patrie soit lié à celui de nos colonies, il doit tout de même y avoir peu de Français pour ne pas le sentir ! Nous en sommes à ce point que pour représenter quelque chose qui vaille qu'on le considère, il faut que la Métropole et l'Empire ne fassent qu'un. Imagine-t-on ce que serait, ce que seraient notre pays occupé, notre pays vaincu s'il se présentait tout seul et tout nu devant l'assemblée des plénipotentiaires qui régleront souverainement le sort des nations à la fin de la guerre ? Car c'est toujours à cela qu'il faut penser, c'est en vue de cette inévitable échéance qu'il faut orienter et déterminer notre conduite et non pas d'après des rêves fous et d'impuissants desirs.

A ce moment fatal, si la France n'avait plus son Empire, elle ne serait plus dans le monde qu'un pays négligeable, qui compterait pour bien peu de chose dans la balance des forces universelles, à peine plus important que l'ancienne Belgique et dont l'existence resterait suspendue aux caprices et aux appétits de ses puissants et irrésistibles vainqueurs et voisins. — On frémit d'écrire ces choses et d'imaginer ce qu'il pourrait alors advenir de nous, mais il faut contenir son cœur à deux mains et le faire taire pour n'écouter que la froide raison qui doit nous dicter la conduite de salut. C'est ce que nous supplions nos lecteurs de faire en se donnant pour consigne de ne pas penser et de n'agir que dans l'intérêt de la France.

Le problème ainsi posé, ainsi compris, on se rend compte alors qu'il n'est pas vrai de dire : pensons à nous d'abord, à nos colonies ensuite ! — Non, nous sommes ensemble ; ou nous resterons ensemble ou nous risquons de n'être plus !

Il n'est pas vrai de dire : Madagascar, c'est loin ! La Syrie, c'est loin ! Le Congo, c'est loin ! Dakar, Casablanca, Alger, Tunis, c'est loin. — Non, c'est tout près, au contraire ! Aussi près que les membres sont près de la tête dans un même corps. C'est cela même ! En nous les arrachant l'une après l'autre, ces colonies, on nous démembre, on nous ampute, on nous réduit à n'être plus en Europe que ce que nous y sommes aujourd'hui !... Et ce que nous y sommes, regardez-le ! Et comparez !

En défendant ces colonies, c'est nous-mêmes que nous défendons dans la réalité de notre être présent et dans les espérances de l'avenir. Ces vérités mériteraient d'être développées, même sur le plan immédiatement utilitaire. Il ne serait pas difficile de montrer quelles importantes ressources alimentaires quelques-unes de ces colonies seulement ont pu faire parvenir à la Métropole malgré la rigueur de l'odieuse blocus anglais et de faire entrevoir l'immense concours qu'elles nous apportent après la guerre pour le rétablissement de la France.

C'est de tout cela que s'inspirait le récent voyage de l'amiral Darlan, porteur à Dakar d'un Message du Maréchal, et qui lui-même en a tiré toutes les conclusions dans cette déclaration faite avant son retour et dont nous reproduisons les termes car ils doivent être entendus et compris avec la plénitude de leur sens :

« Au moment de quitter le sol africain, après avoir inspecté les forces armées de terre, de mer et de l'air, affectées à la défense de Dakar et de l'Afrique du Nord, je tiens à exprimer de nouveau ma profonde satisfaction.

« La valeur et l'ardeur de ces troupes placées entre des mains fermes et sûres, le vif attachement que les populations leur ont témoigné en ma présence donnent tout leur poids à ces récentes paroles du Maréchal : la France tiendra sa parole, l'Empire sera défendu ! »

« Ce qui enlève aux éventuels assaillants l'hypocrite excuse qu'ils ont coutume d'invoquer. Ceux-ci ne pourront plus dire à présent qu'en attaquant l'Empire ce n'est pas la France qu'ils attaquent et celle-ci saura qu'en défendant son Empire c'est elle-même qu'elle défend ! »

ÉCHOS

Le 1^{er} novembre à Cahors.

Le Jour des Morts et la Toussaint ont été célébrés à Cahors avec la ferveur grave et profonde qui convient à ces journées et aux circonstances. Il n'est pas une famille cadurcienne qui n'ait porté à ses morts l'hommage fleuri du souvenir et des regrets. Notre cimetièrre a vu son sévère et émouvant décor transformé en parlerie éclatant sous la floraison des chrysanthèmes blancs ou pâlement colorés tandis que la foule des parents et des amis n'a cessé de méditer et de prier devant les tombes parées comme des autels.

C'est aussi avec la plus austère simplicité que l'on a rendu aux Morts pour la France l'hommage fervent qui leur est dû. Après le service religieux célébré à la Cathédrale, la section cadurcienne de la Légion des Combattants ainsi que de nombreux membres des associations de réfugiés et d'Alsaciens-Lorrains se sont rendus place Thiers porteurs de gerbes et de couronnes. M. Loïc Pétit, préfet du Lot, reçu par le représentant de la municipalité et M. Clément-Grandcourt, chef de la Section des Combattants, arrive sur le terrain où les honneurs sont rendus par un peloton du 150^e régiment d'infanterie.

Les gerbes sont pieusement déposées aux pieds du monument tandis que retentit la sonnerie aux morts et que la foule immobile communique pendant une minute dans la même pensée de reconnaissant souvenir.

Michel Davet.

Il était une fois... En considérant Michel Davet, nous sommes tentés de penser aux contes de fées. De grands yeux remplis de songes, un sourire où fleurit l'ironie légère ; et nous restons étonnés et surpris de voir une personnalité si marquée dans un être mince, fragile, qui se balance en marchant sur la pointe des pieds, et qui s'en va après un joli salut, au passage, vers ses histoires de... petite fille.

Histoires si délicates ou extravagantes que l'on se demande comment une si jeune personne peut traduire la vie ou son rêve d'aussi aérienne façon. Il était une fois... — Marie-Odetta Gourdon.

En vente partout :

« La Vie en Plein Air »

Hebdomadaire Illustré : 3 fr.

INFORMATIONS

LA RELEVÉ

Ouvriers français cessez d'écouter

les conseillers qui vous égarent

Dans une allocution radiodiffusée, M. Paul Creyssel, directeur de la Propagande, a fait justice des « bobards » mis en circulation, pour faire échec à nos « relève », par les adversaires du gouvernement. Ceux-ci, responsables, pour la plupart, de nos malheurs présents, ne craignent pas le ridicule en se faisant les censeurs d'une politique qui vise précisément à réparer les fautes d'hier ou à en atténuer les rigoureuses conséquences.

Et M. Paul Creyssel a conclu sur un pressant appel aux ouvriers :

« Ouvriers français, leur dit-il, allez-vous enfin cesser d'écouter les conseillers qui vous égarent ? Ni les agents de Moscou, ni certains patrons qui tentent de saboter la politique du Maréchal et de son ministre n'auront à souffrir de votre refus. C'est vous d'abord qui en souffrirez. Et nos prisonniers qui déjà retrouvent l'espérance demeureront dans les stalags... »

« Voulez-vous perdre la paix après avoir perdu la guerre ? Voulez-vous, encore une fois, exposer la vie de la France ? »

« Allez-vous, aujourd'hui encore, prêter l'oreille aux insensés et aux menteurs dont la persévérante imposture ou l'infatigable sottise préparent en 1942 une paix de destruction, comme elles vous poussaient en 1939 à une guerre de désastre ? »

UNE CONFERENCE DE M. PAUL MARION

C'est devant une très nombreuse assistance que M. Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'Information, a pris la parole à Nice.

L'orateur fait d'abord le procès des Français désemparés qui prennent pour des vérités les mensonges de la radio britannique, et il cite quelques exemples significatifs de ces affirmations qui l'événement démentent. Il oppose à ces bobards les informations de la presse et de la radio française qui, si elles ne peuvent pas toujours dire toute la vérité, ne disent que la vérité.

« Les puissances de l'axe, précise-t-il, ont conquis sept millions de kilomètres carrés habités par trois cents millions d'âmes. Il fait le bilan des pertes irréductibles subies par la Russie, en se servant d'extrait de journaux anglais et américains. Il démontre que les alliés connaissent parfaitement l'état précaire dans lequel ils se trouvent et que leurs redoutables sont uniquement destinées aux Français.

A l'égoïsme de l'Angleterre, la France doit répondre par un égoïsme aussi absolu. Elle doit avant tout défendre son Empire et même viser à la contre-attaque victorieuse.

La France ne peut vivre et retrouver sa place qu'en se serrant autour du Maréchal et du président Laval.

M. Paul Marion a conclu par un pathétique appel à la jeunesse.

Des ballons incendiaires tombent en Algérie

Lundi, vers 18 heures, un ballon incendiaire est tombé à proximité de Victor-Hugo, petit village du département d'Alger. Touchant terre, la charge de matières inflammables a pris feu et s'est détachée de l'engin, qui a repris de la hauteur.

A Tighzirt-sur-Mer, un indigène a saisi le filin d'un ballon incendiaire, qui n'avait plus sa charge, et l'a attaché à un arbre. Le filin avait plus de 200 mètres de long.

EN PEU DE MOTS...

- Neuf communistes ont comparu devant la section spéciale de la Cour de Douai qui a prononcé plusieurs condamnations à des peines de 5 ans et de 3 ans de prison, avec des amendes de 60.000 à 1.000 fr.
- Gandhi serait parvenu à prendre la fuite de la résidence forcée qui lui a été assignée. La police britannique aurait été amenée à procéder à une enquête dans un rayon de 200 kilomètres, au cours de laquelle elle aurait de nouveau réussi à arrêter le Mahatma.
- Pour la première fois vient d'apparaître, sur le marché suédois, de la viande synthétique. Cette viande serait constituée d'albumine fermentée qu'on tire de la cellulose. Cette viande aurait le même goût que la viande naturelle.
- Cent quarante personnes ont été tuées lors du bombardement effectué samedi dernier par la R.A.F. contre Milan.
- Le Comité du Commerce prendrait sous peu une décision obligeant les commerçants à justifier par une facture tout refus de vente au sujet de marchandises exposées et munies d'une étiquette avec la mention « vente libre ».
- Le prochain tirage de la Loterie Nationale (19^e tranche), aura lieu à Paris, salle Pleyel, le mardi 10 novembre, à 19 h. 45.

EN QUELQUES MOIS...

AVEC TRES PEU DE FRAIS,

vous aurez la possibilité de confectionner vous-même vos robes, manteaux, chapeaux et lingerie ;

VOUS POURREZ HABILLER VOS ENFANTS

si vous suivez la section de

COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE des

COURS PIGIER

Enseignement individuel pouvant être suivi aux heures choisies. Inscriptions à toute époque et à tous âges.

Cahors, 12 boulevard Gambetta ; Figeac, 1, place Champollion.

CAHORS

UNE MACHINE DU P.O. TOMBE DANS LA RUE DES CAPUCINS

Dans la nuit de lundi, vers les 4 heures, la machine d'un train de marchandises faisant la manoeuvre, par suite d'une erreur d'aiguillage, croit-on, est tombée du pontceau de la rue des Capucins dans la rue.

Le mécanicien et le chauffeur ont reçu des contusions qui seront, on l'espère, sans gravité.

INCENDIE A VALROUFIE

Dans la nuit de lundi, vers 3 h. 1/2, la sirène a alerté la population cadurcienne. Un incendie avait éclaté dans l'immeuble de la mairie et de la maison d'école.

Les sapeurs-pompiers se sont rendus sur les lieux et avec le concours des habitants ont combattu le sinistre.

Mais, par suite du manque d'eau, le feu a complètement détruit la maison d'école et la mairie. Les meubles de Mlle Pégourie, institutrice, furent également la proie des flammes.

La composition des colis familiaux

L'Officiel publie un arrêté modifiant ainsi les quantités maxima de denrées non soumises au rationnement national et susceptibles d'entrer dans la composition d'un colis familial, dont le poids total ne doit pas dépasser 50 kilos :

Abats ou triperie fraîche provenant de l'abatage familial : 1 kilo.

Fruits frais et agrumes autres que les châtaignes, marrons, noix et cerneaux : 10 kilos ; châtaignes marrons, noix, cerneaux, pruneaux et prunes séchées : 2 kilos.

Légumes frais autres que pommes de terre, oignons et aulx : 50 kilos.

Conserves de fruits ou légumes : 5 kilos.

Conserves de poissons : 1 kilo.

Gibier : 5 kilos (ou une pièce, quel qu'en soit le poids).

Volaille ou lapin : 3 kilos (ou une pièce, quel qu'en soit le poids).

Oufs : 2 douzaines.

Hvmnée

Nous nous faisons l'interprète des nombreux amis de notre distingué compatriote M. Henry Puget, conseiller d'Etat et professeur à l'Ecole des Sciences Politiques, qui lui adressent avec nous leurs félicitations et leurs vœux à l'occasion de son mariage avec Mlle Payen. La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux dans l'église de Daulhèze, près d'Agen, par Mgr Moussaron, archevêque d'Albi, ancien évêque de Cahors.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Léon Agié, décédé à Cahors après une longue maladie, à l'âge de 65 ans.

M. Léon Agié avait été pendant de longues années fonctionnaire en Indochine ; a sa retraite il était revenu à Cahors où résidait sa famille et où il comptait de nombreux amis.

Nous prions Mme Léon Agié, Mme Artigalas, née Agié, sa sœur, M. Artigalas et tous les parents de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Compatriote

Notre compatriote M. Chaumell, nommé inspecteur de police à Limoges, vient d'être admis à l'Ecole supérieure de police de Lyon. Félicitations à notre compatriote dont le père est chef de gare à St-Denis-Martel.

Convois de vacances d'étudiants

Pour tous renseignements concernant les convois de vacances, s'adresser à M. Chevalier, Service des Convois de vacances, Inspection Académique de la Haute-Garonne, 3, rue St-Jacques à Toulouse, Téléphone N° 200.57.

Tombé d'une échelle

M. Pierre Lézarré, ouvrier peintre, était monté sur une échelle pour exécuter son travail, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il tomba. Dans la chute il a été blessé à la jambe droite et à la main droite. 10 jours d'incapacité de travail.

Blessé sur une scie

M. Jean Naviera, au cours de son travail par suite d'un retour de manivelle de la scie mécanique dont il se servait, a été blessé au poignet droit. 12 jours d'incapacité de travail.

Bonne chasse

Près du village de Bouziès-Haut, à Ganil, un chasseur, M. Jeansen, a abattu sur les bords du Lot une superbe lotte, destructrice des poissons.

Radio-Théâtre d'Oc

Jeudi 5 novembre, sur Radio-Toulouse, à 13 h. 50, écoutez Juliette Dissel et son Théâtre d'Oc dans une comédie de Frédéric Cayrou : « Fin contro fin ».

Un bon quart d'heure pour les amateurs de languedocien.

Bonne chasse

Au cours d'une battue dans la région de Cabrerets, un adroit chasseur, M. Angelibert, a tué un énorme blaireau et un beau renard. Il y a quelques jours, il avait abattu un sanglier de 53 kilos. Félicitations.

Chute de vélo

M. Bourrières, dit Caquet, maçon à Lalbenque, rentrait de Cahors à bicyclette avec deux camarades avec lesquels il avait passé la journée à Cahors.

En cours de route, M. Bourrières fit une chute de vélo, et fut gravement blessé. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

L'Aéro-Club de Cahors adresse ses remerciements les plus vifs à M. l'inspecteur d'Académie pour l'intérêt bienveillant qu'il a porté aux Sports Aériens, en tant que branche de l'Education Générale. Son intervention a fait s'ouvrir toutes grandes devant nous les portes de l'Université et les Directeurs d'Etablissements scolaires nous ont réservé comme l'an passé l'accueil le plus sympathique.

Profitant de l'expérience des deux dernières années nous espérons que l'enseignement des modèles réduits organisé sur des principes nouveaux permettra à notre belle jeunesse de faire mieux que l'an passé. Le nombre d'appareils construits sera plus que doublé et la qualité du travail plus soignée encore.

Chaque enfant sera propriétaire de l'appareil qu'il aura construit et pourra tenter sa chance pour le grand concours local qui aura lieu le premier dimanche après la rentrée des vacances de Pâques.

— Docteur BARRET DE NAZARIS.

Les « P'tits Quinquins »

Les originaires du Nord, Aisne, Somme, Pas-de-Calais, Ardennes, ainsi que tous les réplés de la zone interdite résidant à Cahors sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le vendredi 6 novembre prochain à 20 h. 30 à la Bourse du Travail. Adresser la correspondance à M. Thévenin, secrétaire général à Cahors, 7, avenue de la Gare.

Prix des marrons et des châtaignes

Par arrêté préfectoral le prix maximum de vente des marrons et des châtaignes de production locale est ainsi fixé dans le Lot (droits d'octroi non compris). Prix au détail et au kilogramme :

Jusqu'au 30 novembre. Fruits frais : Moins de 65 fruits au kilogramme, 10 fr. 40 ; de 66 à 105 fruits au kilogramme, 7 fr. ; plus de 105 fruits au kilogramme (réservé au séchage et décoctage).

Du 1^{er} au 31 décembre. Fruits frais : Moins de 65 fruits au kilogramme, 10 fr. 80 ; de 66 à 105 fruits au kilogramme, 7 fr. 50 ; plus de 105 fruits (réservé au séchage et décoctage).

Du 1^{er} au 31 janvier 1943. Fruits frais : Moins de 65 fruits au kilogramme, 12 fr. ; de 66 à 105 fruits au kilogramme, 8 fr. ; plus de 105 fruits au kilogramme (réservé au séchage et décoctage).

Mois de février et suivants. Fruits frais : Moins de 65 fruits au kilogramme, 13 francs ; de 66 à 105 fruits au kilogramme, 8 fr. 90 ; plus de 105 fruits au kilogramme (réservé au séchage et décoctage).

Les prix ci-dessus s'entendent pour des marchandises saines comprenant au maximum 10 0/0 de fruits véreux, malades ou défectueux et pour des produits d'origine locale récoltés et vendus dans le département.

Déplacement des fermiers métayers et maîtres-valets

En vertu de l'arrêté régional du 8 octobre 1942, tout fermier, métayer, maître-valet changeant d'exploitation agricole pourra librement transporter de l'exploitation qu'il quitte à celle qu'il prend les céréales, denrées et produits divers provenant de sa dernière récolte ou qu'il a reçus en paiement de ses services et qui sont encore sa propriété. Dans le département du Lot, et au départ de ce département, cette possibilité est offerte aux intéressés jusqu'au 31 décembre 1942.

Les autorisations de transport seront délivrées par le Directeur des Services Agricoles sur demande des intéressés visée par le Maire et indiquant la quantité exacte des produits à transporter.

Cette autorisation ne dispensera pas les demandeurs d'obtenir, pour le transport des vins, les titres de mouvement délivrés par l'Administration des Contributions Indirectes. Toutes infractions constatées seront poursuivies conformément aux lois.

Ration de fromage

La distribution de la ration de fromage du mois d'octobre n'ayant pu être effectuée en totalité avant la fin du mois, il est recommandé à la population de conserver, jusqu'au 15 novembre, les tickets de perception de cette ration qui sera honorée en fonction des approvisionnements.

Répartition par zone des gares

Dans la répartition par zone des gares de la Société Nationale des Chemins de fer français, le Lot fait partie de la troisième zone.

Conseil régional des notaires

Par arrêté du 28 octobre du ministre de la Justice, M^{re} Bouyssou, notaire à Cahors, est nommé secrétaire du Conseil régional des notaires de la Cour d'appel d'Agen, et M^{re} Linol, notaire à Gourdon, est nommé trésorier.

Exequatur

L'exequatur a été accordé à M. J. Webb Benton, en qualité de Consul général des Etats-Unis à Marseille, avec juridiction sur plusieurs départements, dont le Lot.

PALAIS DES FETES

Mardi 3, mercredi 4, jeudi 5, samedi 7 novembre, soirée 21 h. ; dimanche 8, matinée 15 h., soirée 21 h., Jean Yonel, sociétaire de la Comédie-Française, Madeleine Soria, Aimos dans : LES TROIS TAMBOURS, avec un bon complément. France Actualité.

CAHORS

Caillac

Nos honorés. — M. Firmy, du Mas-Larroque, a trouvé sur la route de Mercuès à Luzech un paquet de tickets qu'il s'est empressé d'aller remettre à la propriétaire, Mme Penchenot, épicière à Espère. Félicitations.

Duravel

Hyménées. — Samedi 24 courant a été célébré à St-Front le mariage de M. Maurice-Marcel Filhol et de Mlle Salesses, de Bonaguil. A Mme et M. Emile Filhol, conseiller municipal de notre commune et notre collègue de l'Effort Paysan, nos sincères félicitations avec nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Le même jour a eu lieu également à Laruns (Basses-Pyrénées) le mariage de notre charmante compatriote Denise-Sabine-Marie Calvet avec M. Cahupé Jacques-Jean-Roger, négociant. Nos vœux de bonheur accompagnent la nouvelle mariée dans sa nouvelle résidence, avec nos félicitations à Mme et M. Calvet, membre de la commission du bureau de bienfaisance de la commune.

Limogne

Arrêtés préfectoraux. — Par arrêté du 14 octobre, MM. le Dr Ouvrier, Pradines François, Lagarrigues Georges, Cabrit Edmond, Paren Roger, Mme Pélassié Yvonne sont nommés membres de la commission cantonale chargée de statuer sur les demandes de secours sur le fonds cantonal de solidarité présentées par les familles de prisonniers.

Par décision préfectorale du 22 octobre, M. Lagarrigues Georges est délégué dans les fonctions de second adjoint au maire en remplacement de M. Delon Théophile, décédé.

Montgesty

Accidents de bicyclette. — Nous avons à déplorer deux accidents successifs, sur le territoire de notre commune : M. Combes, qui regagnait Agen après une visite à sa famille, fut trouvé sans connaissance sur le bas côté de la route. Transporté immédiatement à l'hôpital, le malade a reçu les soins que nécessitait une blessure à la tête. Nous adressons au blessé nos vœux de prompt et complet rétablissement.

M. Pezet Hippolyte, alors qu'il venait de labourer chez sa sœur, Mme Bouysonni, propriétaire à La Fontaine, commune de Montgesty, dont le mari est prisonnier, trouva la mort dans une chute qu'il fit dans la côte de St-Médard. Les obsèques ont eu lieu à Montgesty parmi une assistance nombreuse. Nous adressons à la famille nos plus sincères condoléances.

Vers

Retour de captivité. — Notre compatriote M. Pierre Rougier, qui était en captivité en Allemagne, vient de rentrer en bonne santé dans sa famille à Vers. Nous nous associons à sa joie et à celle de ses siens.

Quitter son siège est parfois difficile

Se soulever de sa chaise ou de son fauteuil, quel pénible effort pour le rhumatisant ! Ses mouvements seraient plus faciles s'il prenait du Gandol. Avec ses trois puissants calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. De plus, il active l'élimination de l'acide urique et procure ainsi une amélioration durable. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors, 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

FIGEAC

Figeac

Conférence au profit des prisonniers. — M. Baudry, dont l'inlassable dévouement est acquis tout entier aux œuvres humanitaires, avait organisé le 21 octobre, dans la salle du Rex, offerte gracieusement par MM. Cauzenille et Ponchie, une conférence au profit des prisonniers figeacois. Disons tout de suite que cette soirée a obtenu un plein succès.

La conférencière était Mlle Marvingt, la célèbre aviatrice, la magnifique sportive, la grande Française dont toute la vie est une leçon de volonté mise au service des meilleures causes.

Remarqués au premier rang de l'assistance : M. le général Niessel, MM. Delclaux de Péret, maire, Delbos, premier adjoint, le capitaine de gendarmerie Barde et Mlle, Mme et M. Pierre Baudry, M. Leygonie, président de la Légion, Mme et M. Ratier, directeur de l'usine.

M. le général Niessel, avec son éloquence simple et directe, présente la conférencière, Mlle Marvingt, celle qu'on a pu appeler « la Française du danger », détentrice de dix-sept championnats, fondatrice de la première école de ski et qui a mérité le beau titre de « Mère de l'aviation sanitaire ».

Pendant deux heures, Mlle Marie Marvingt tient la salle sous l'enchantement de sa parole. Elle est non seulement la sportive dans le plus beau sens du terme, elle est aussi la femme sensible. De sa conférence se dégage une leçon de courage et de persévérance. « Dans les pires circonstances il ne faut jamais désespérer. » Pour terminer Mlle Marvingt dit avec émotion et talent une belle pièce de vers dédiée à Hélène Boucher, la célèbre aviatrice qui a trouvé la mort au service des Ailes de la France. La salle enthousiaste a fait une longue ovation à la conférencière.

Mlle Marvingt a en outre offert quatre conférences différentes aux élèves des diverses écoles de Figeac.

A tous les apiculteurs du Lot. — En vue de l'entretien, du développement, de l'installation de ruchers en 1943, artisans, fabricants de ruches exclus, veuillez nous préciser dans l'ordre ci-après et sans rien changer aux spécifications ce qu'il vous faut, et à quelle époque vous devriez être en possession des articles suivants. Nous devons être en possession de vos réponses le 25 novembre au plus tard.

Nombre de ruches peuplées en 1942. Bois demandé en mètres cubes. Pointes en dimensions et en kilos. Clous coulés en kilos. Acier kilos. Fonte en kilos. Tôle zinc ou fer galvanisé en mètres carrés. Fil de fer 3/10 en mètres. Tôle aluminium 20/10 et 25/10 en mètres carrés. Bâkelite en kilos. Peinture en kilos. Carbone en kilos. Cire gaufree en kilos. Tulle en mètres carrés. Pots carton contenance 125, 250, 500, 1.000 grammes en nombre. Pots verre 1 kilo en nombre. Seaux de 5 et 10 kilos. Fûts de 100 kilos. Autre matériel apicole.

Disposer cette liste en colonnes pour simplifier notre travail et nous éviter des erreurs. Se conformer exactement. — La Ruche du Quercy à Figeac.

Saint-Céré

Nécrologie. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de Mme Larribe, charcuterie avenue du Maréchal-Pétain, décédée à l'âge de 56 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à toute la famille.

Langue chargée le matin

La langue est le baromètre du tube digestif. Si elle est blanche et sale, c'est que cet organe fonctionne mal. Une tasse de délicieuse tisane Vichyflorée prise chaque soir après le dîner assure le bon fonctionnement des organes de la digestion. Vichyflorée est la véritable tisane de santé. Vichyflorée : 10 fr. 20. Ttes Phies.

GOURDON

Cressensac

Accident. — Un tracteur de la Société Drouard s'étant soudainement renversé, le conducteur M. Paul Drouard sauta dans le sens opposé.

Malheureusement, dans sa chute, il se fractura gravement une jambe. Il a été transporté à l'hôpital de Gourdon. Nous lui adressons nos vœux de prompt et complète guérison.

Gramat

Sapeurs-pompiers. — Un corps de sapeurs-pompiers vient de se constituer définitivement et officiellement dans notre ville, sur des bases réglementaires durables. Il est composé de jeunes hommes décidés, pleins de dynamisme et de bonne volonté. Nul doute qu'avec de pareils éléments cet organisme rende d'éminents services. Afin qu'il puisse vivre utilement et longuement il a été créé « L'amicale des sapeurs-pompiers de Gramat ».

La municipalité a voté une subvention de 4.000 fr. qui sera la première mise de fonds pour leur caisse.

Incessamment, et afin de garnir encore davantage cette caisse, indispensable pour faire face aux nombreuses dépenses qu'impose la création d'une telle association, les membres de l'amicale se rendront à domicile pour présenter les cartes de membres donateurs et honoraires. Connaissant la compréhension de nos concitoyens, nous sommes sûrs que bon accueil sera fait aux défenseurs volontaires des biens des particuliers et que tous auront à cœur, par preuve de solidarité, de contribuer à la vie du corps des sapeurs-pompiers qui est d'utilité publique.

A l'avance nous les en remercions.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Suzette Lamothé, fille de Mme et M. Pierre Lamothé, avenue de la Gare, avec M. Jean Bouzou, d'Oreilles. Aux futurs époux nous adressons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

Conférence. — C'est mercredi soir, à 21 h., qu'une foule nombreuse vint écouter la parole de l'éminent conférencier, M. l'abbé Sorel, conseiller national, sur le sujet : « Où va la France ? » Il traita ce sujet difficile avec une telle franchise et une clarté qui firent une grande impression sur l'assistance.

Nous remercions M. l'abbé Sorel d'avoir contribué ainsi, par son éloquent exposé, à éclairer nos compatriotes sur le devoir qu'ils ont à suivre : le Maréchal et le président Laval dont le seul but est le salut de la France.

Martel

Nécrologie. — Décès, quartier de l'Hospice, de Brondel Joseph, 65 ans. Inhumation à Nuzéjous (Lot). Nos condoléances.

Mariages de Pierre Beluguead, infirmier, domicilié à Paris, avec Mlle Suzanne Alvières, agricultrice, domiciliée à Rozière, avec Mlle Maria Frokopenko, cultivatrice, domiciliée au Bagadou, commune de Martel. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Naissance de Josette, chez les époux Tassin-Roche. Nos compliments et nos vœux.

Méfiez-vous

de la semi-constipation

Certains intestins se vident chaque jour, mais d'une façon incomplète. C'est la semi-constipation, source de ballonnement, de gaz, de migraines. Pour obtenir des évacuations complètes, prendre le soir un comprimé Vichybol, laxatif doux et des plus efficaces. Ttes Phies, 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

CRÉDIT NATIONAL

Un arrêté du 13 octobre 1942 a autorisé le Crédit National à procéder à l'émission d'obligations 3,50 0/0 à lots, amortissables en 50 ans, pour un montant de 6 milliards de francs. Cette opération est destinée à assurer le financement d'une nouvelle tranche de la réparation des dommages causés par la dernière guerre.

Les coupures de cet emprunt sont d'un montant unitaire de 2.000 francs ou de 10.000 francs. Le prix d'émission ressort à 1.982 fr. 50 par coupure de 2.000 francs. Les lots dont sont assorties les obligations pour un montant total de 16.140.000 francs par an donneront lieu à quatre tirages annuels les 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre.

L'emprunt est par ailleurs exempt de toutes taxes spéciales frappant les valeurs mobilières, et il est émis sur le gage d'annuités versées par l'Etat au Crédit National et affectées par privilège à son service.

On souscrit à tous les guichets des comptables du Trésor et des Postes et Télégraphes, à la Banque de France, dans toutes les banques agréées par le Crédit National, et au Crédit National.

La notice exigée par la loi a été publiée au B.A.L.O. du 19 octobre 1942. Le placement a commencé à cette date. Il sera clos sans préavis.

REMERCIEMENTS

Mme Veuve Léon AGIÉ et toute sa famille remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Léon AGIÉ

Sain, souple, fort

Un foie éliminant mieux toxines et acide urique, un sang plus pur, une peau plus saine, une souplesse musculaire plus grande : à tout cela contribue efficacement les Sels Largin à base de Chlorure de Magnésium, minéralisant et dépuratifs, dont un flacon de 10 fr. 40 permet de préparer un litre de solution. Ttes Phies.

RESTRICTION DE L'ELECTRICITE EN BASSE TENSION

Etat des taux de réduction appliqués actuellement et jusqu'à nouvelle décision du Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle aux consommations de base. Pour obtenir les consommations autorisées, multiplier la consommation de base par le taux de réduction correspondant.

USAGES DOMESTIQUES
Décision n° 14 du Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle en date du 5 août 1942, publiée au Journal Officiel du 8 août 1942, page 2736.
Consommation mensuelle de base Taux de réduction

Inférieure ou égale à 500 hectowatts-heure	0,75
Supérieure à 500 hectowatts-heure ou égale à 1.000 hectowatts-heure	0,55
Supérieure à 1.000 hectowatts-heure	0,25
Supérieure à 1.000 hectowatts-heure pour les abonnés ayant déclaré avant le 5 août 1942 un appareil de cuisine d'une puissance d'au moins 1 kilowatt	0,50

ECLAIRAGE AUTRE QUE L'ECLAIRAGE DOMESTIQUE
Catégories d'éclairage Taux de réduction

Eclairage des locaux des administrations publiques ou privées. Magasins à l'exception des magasins d'alimentation et des pharmacies	0,30
Restaurants et établissements ayant un caractère de débit de boissons	0,30
Eclairages autres que ceux visés ci-dessus	0,60

FORCE MOTRICE
Taux réducteur : 0,65 à l'exclusion des industriels dépendant de la Direction des Textiles et des Cuir pour lesquels le coefficient varie entre 0,55 et 0,70.

Nota : Les différentes décisions font force de loi depuis leur parution au Journal Officiel que les abonnés doivent consulter en ce qui les concerne.

Etude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, rue St-Pierre

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME

à suite de licitation, les étrangers admis

d'immeubles en nature de friches, sis sur la commune de LUZECH (Lot)

L'Adjudication aura lieu le JEUDI DIX DÉCEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE DEUX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-trois juillet mil neuf cent quarante-deux, ordonnant aux formes de droit le partage de la succession de feu Alphonse CAVALIÉ, en son vivant demeurant à Luzech, décédé le seize janvier mil neuf cent trente-cinq, et la licitation préalable, aux enchères publiques, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dépendant de la dite succession :

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Monsieur Arthur CAVALIÉ, demeurant et domicilié rue Emile-Zola, numéro quinze, à Chamalières (Puy-de-Dôme), agissant comme tuteur de Madame Veuve Henri LAPLAUD, née Germaine-Henriette-Léontine CAVALIÉ, interdite par jugement du Tribunal civil de Limoges du vingt-quatre janvier mil neuf cent trente-six, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du Conseil de famille prise par devant Monsieur le Juge de Paix des Cantons Sud et Est de Limoges, le douze août mil neuf cent quarante et un,

ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître DESPRATS, licencié en droit, avec élection de domicile en son étude, dite ville,

d'une part,

2^o Madame Hélène LACHAUD, demeurant à Eymoutiers (Haute-Vienne), ayant pour avoué constitué près le même Tribunal Maître SÉGUY, licencié en droit avec élection de domicile en son étude, dite ville,

d'autre part,

En présence ou elle dûment appelée de Madame Marie DELPOUGET, épouse de Monsieur François REIX, ancien Chef de gare à Sarlat (Dordogne), y demeurant, prise en sa qualité de subrogée-tutrice de Madame Veuve Henri LAPLAUD, née Germaine-Henriette-Léontine CAVALIÉ, interdite, sus-nommée, fonctions auxquelles elle a été nommée par délibération du Conseil de famille de la dite Dame Veuve Henri LAPLAUD tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix des Cantons Sud et Est de Limoges, en date du douze août mil neuf cent quarante et un,

Il a été procédé le dimanche vingt-sept septembre mil neuf cent quarante-deux, à quatorze heures, à Luzech, en l'étude et par le ministère de Maître MAZURE, notaire au dit lieu, à ces fins commis par le jugement précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés, dépendant de la succession de feu Alphonse CAVALIÉ, précitée.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître MAZURE, notaire à Luzech, en conformité du jugement précité et déposé en son étude pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans frais et pour tenir lieu de minute d'enchères.

Mais que par acte fait au Greffe du Tribunal civil de Cahors le sept octobre mil neuf cent quarante-deux, enregistré, Monsieur BOUSQUET Jean, propriétaire, demeurant à Malsaclet, commune de Luzech, ayant Maître SÉGUY pour avoué constitué, a déclaré surenchérir du dixième, en sus des charges, les prix des quatorzième et quinzième lot des biens

LES BONS D'ÉPARGNE

INTÉRÊT

Les Bons d'Épargne sont à quatre ans d'échéance ; ils rapportent un intérêt de 3 pour cent.

La moitié de cet intérêt est payée à la souscription, l'autre à l'échéance des titres : ainsi un Bon de 5.000 francs est émis à 4.700 francs et remboursé à 5.300.

EXEMPTION FISCALE

Les Bons d'Épargne sont exempts de tous impôts, présents ou futurs, frappant les valeurs mobilières.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Des remboursements peuvent intervenir avant l'échéance dans les cas suivants : mariage, naissance, décès, installation dans une entreprise agricole ou artisanale, achat d'un bien rural, calamités agricoles. Le souscripteur retrouve ainsi ses disponibilités dans les circonstances où elles lui sont le plus nécessaires.

ACQUISITION FACILE

Les Bons se trouvent partout : Caisses publiques, Bureaux de poste, Banques, Agents de change, Notaires, Caisses d'Épargne. Coupures de 1.000, 5.000, 10.000 francs et au-dessus.

S O U S C R I V E Z !

PETITES ANNONCES

On demande pour campagne 17 kilomètres Cahors CUISINIÈRE faisant un peu ménage. Bons gages. Si pas très bonnes références inutile se présenter (Visa n° 20).

On demande BONNE à tout faire. Sérieuses références exigées. S'adresser à M. Rigaudie, 7, avenue Charles-de-Freyenet (Visa n° 27).

Imp. COUSSLANT, Le co-gérant : PARAZINES, U.O. 3024, 3-11-42.

PALAIS DES FÊTES
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 francs
Siège Social à Cahors, rue Clément-Marot
AUGMENTATION DE CAPITAL

Ainsi qu'il résulte d'un acte sous-seings privés, en date à Cahors du vingt octobre mil neuf cent quarante-deux, enregistré, le capital de ladite société a été augmenté de six cent soixante-dix mille francs, au moyen d'apports d'espèces. Il est donc aujourd'hui de sept cent mille francs. Deux originaux dudit acte ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors le deux novembre 1942. Pour insertion, les gérants : BESSIÈRES et RESSÉGUER.

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de M. le Préfet du Lot, en vertu de la loi du 15 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Cette autorisation devra être réclamée par toute personne intéressée à la Préfecture du Lot, première division.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première adjudication, y compris la remise proportionnelle due aux avoués poursuivants devront être payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication et proportionnellement à ce dernier, ceux de premières enchères et de surenchères devront être payés par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication, entre les mains de Maître SÉGUY, avoué, dans les dix jours de l'adjudication.

NOTA

Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que par suite la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité du poursuivant ou de son avoué. Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le trois novembre mil neuf cent quarante deux.

L'avoué poursuivant :
R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors le novembre mil neuf cent quarante-deux, folio : , case : , reçu : vingt francs.

Le Receveur,
AURIÈRES.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

1^o Maître MAZURE, notaire à Luzech, rédacteur du cahier des charges,
2^o Maître SÉGUY, avoué à Cahors, rue Saint-Pierre,
3^o Maître DESPRATS, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, numéro dix, et à tous autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors.

CAHORS, COUSSLANT